



COMMUNE DU PEAGE DE ROUSSILLON

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze février, le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. André MONDANGE, Maire.

Présent(e)s : Mmes et MM. André MONDANGE, Louis MERCIER, Delphine ALBUS, Thierry DARBON, Sandra DESVIGNES, Farid KIOUDJ, Véronique ROBERJOT, Ken DOYAT, Virginie MONTALON-GHEBBANO, Patricia GEOFFRAY, Edith QUILLE DELABRE, Om Elkhir BEN MOHAMED, Brigitte JURY, Paola PORTOGALLO, Sébastien COURION, Olga DAMIAN, Jean-Paul IMBLOT, Benjamin BISCARAS.

Absent(e)s : Raba IGDERZENE, Angélique AZZOUG, Didier GAUVENT, Fernand CARDOSO, Jean-Pierre GABET, Séverine JUAN, Dominique FLACHER-LHERMET, Rodolphe MAILLANT, Isabelle ZAURIN, Sylvie VAUZELAS-REVOLON, Aïssa BIBI.

Pouvoirs : Angélique AZZOUG donne pouvoir à Louis MERCIER, Séverine JUAN donne pouvoir à André MONDANGE, Raba IGDERZENE donne pouvoir à Delphine ALBUS, Fernand CARDOSO donne pouvoir à Patricia GEOFFRAY, Isabelle ZAURIN donne pouvoir à Benjamin BISCARAS, Sylvie VAUZELAS-REVOLON donne pouvoir à Jean-Paul IMBLOT, Dominique FLACHER-LHERMET donne pouvoir à Olga DAMIAN.

Ken DOYAT est élu secrétaire de séance.

Procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

1/ Actes de gestion

Louis MERCIER présente les actes de gestion.

Actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du Conseil municipal du 11 juillet 2020.

Par délibération du Conseil Municipal n°2020-07-05 en date du 11 juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à accomplir les actes de gestion courants définis aux articles L2122.22 et L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la préparation, la passation, l'exécution des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour la période du 12 novembre 2023 au 29 janvier 2024, Monsieur le Maire a signé les marchés et bons de commande suivants :

Date	Service	Tiers	Objet	Montant TTC
13/11/2023	ANIMATION	SARDA intermarc	Alimentation cérémonie 11/11	73,27 €
17/11/2023	ANIMATION	CPAN - CHERIE F	Spots radio 8 décembre	708,00 €
23/11/2023	ANIMATION	ACRI TEC	Vérif installations électriques pour 8 décembre	845,16 €
01/12/2023	ANIMATION	DELTAMAX	Vidéo avec montage 8 décembre	3 000,00 €
07/12/2023	ANIMATION	AU PRE D'ICI -	Repas des artistes 8 décembre	527,00 €
20/12/2023	ANIMATION	LESCUYER Gwenae	Décoration fresque peinture vitrine pour 3 commerçants	300,00 €
02/01/2024	VŒUX DU MAIRE	MAISON EL GARNI LIVE DIFFUSION JOJO LOC ARMA SECURITE MURGIER BISTROT D'ARIELLE ALPES CONCERTS	Cérémonie vœux du Maire	15 120,88 €
17/01/2024	ANIMATION	TAKABATUKE	Prestation carnaval 5 mars 2024	900,00 €
14/11/2023	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	PEROTIN	Livres - Bibliothèque	120,01 €

11/01/2024	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	PEROTIN	Livres - Bibliothèque	189,93 €
17/01/2024	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	PEROTIN	Livres - Bibliothèque	132,05 €
17/01/2024	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	PEROTIN	Livres - Bibliothèque	18,90 €
29/01/2024	BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE	LIBRAIRIE LUCIO	Livres - Bibliothèque	177,05 €
29/11/2023	COMMUNICATION	SERPOLLET	Alimentation élec panneau publicitaire	1 730,40 €
04/12/2023	COMMUNICATION	AGENCEMENT VER	Distribution magazine	1 000,00 €
17/01/2024	COMMUNICATION	FAUCHERY	Impression 3 500 ex magazine municipal	2 662,00 €
25/01/2024	COMMUNICATION	GROUPE BV	Panneau plan ville - PM	108,00 €
29/01/2024	COMMUNICATION	Assoc Du Gendarme d'intervention	Communication support gendarmerie	3 120,00 €
19/01/2024	CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	LUDICONSCIENCE	Intervention journée citoyenne 14/04 - nettoyage nature - CMJ	339,50 €
19/01/2024	CONSEIL MUNICIPAL JEUNES	LUDICONSCIENCE	Atelier sensibilisation déchets - CMJ	97,00 €
16/11/2023	ENTRETIEN LOCAUX	SARDA Intermarché	Serviettes papier + étendoir Restaurant scolaire	100,00 €
29/11/2023	ENTRETIEN LOCAUX	PHOENIX VETEMEN	Tenues EPI - Sce Entretien	4 281,71 €
05/12/2023	ENTRETIEN LOCAUX	PRODIM	Produits d'entretien	918,08 €
18/01/2024	ENTRETIEN LOCAUX	PRODIM	Produits d'entretien	1 145,12 €
23/11/2023	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	GTS	Enveloppes avec logo - Mairie	432,00 €
23/11/2023	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	Fournitures administratives - Mairie	547,69 €
06/12/2023	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	Cartouche impression + enveloppes +papier couleur RH	346,46 €
19/12/2023	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	3 Cartons de 5 ramettes papier A4 - Mairie	76,86 €
18/01/2024	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	Papier + enveloppes + cartouches imprimante + divers - Mairie	795,98 €
18/01/2024	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	FABREGUE	Divers doc état civil + cimetière	129,84 €
24/01/2024	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	LACOSTE	Toner +piles- Mairie	207,18 €
26/01/2024	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	FABREGUE	10 Livrets de famille avec étui	502,58 €

02/01/2024	INFORMATIQUE	APS SOLUTIONS I	Prestation informatique non planifiée	621,18 €
11/01/2024	multi	SARDA Intermarché	Serviettes papier resto scolaire	120,00 €
16/11/2023	POLICE MUNICIPALE	AMAZON BUSINESS	Recharge gaz pour chalumeau - PM	15,22 €
30/11/2023	POLICE MUNICIPALE	GROUP ARMY STOR	Tenues EPI - PM	745,99 €
02/01/2024	POLICE MUNICIPALE	HITEC DIS	Réparation caméra piéton PM	58,80 €
19/01/2024	POLICE MUNICIPALE	HITEC DIS	2 caméra piétons PM	663,60 €
19/01/2024	POLICE MUNICIPALE	HITEC DIS	Réparation caméra piéton PM	250,80 €
19/01/2024	POLICE MUNICIPALE	SNEF CONNECT	2 radios PM	2 399,06 €
19/01/2024	POLICE MUNICIPALE	YPOK	3 smartphones de verbalisation - PM	1 903,20 €
19/01/2024	POLICE MUNICIPALE	BERGER LEVRAULT	6 carnets fourrière - PM	268,68 €
29/01/2024	POLICE MUNICIPALE	JOUVE	2 chalumeaux funéraire - PM	68,88 €
20/11/2023	RECEPTION	LYLOLIE COMITE MAISON	Coopération décentralisée Bénin	360,00 €
27/11/2023	RECEPTION	PATISSERIE GUIE	Viennoiseries	25,00 €
27/11/2023	RECEPTION	SARDA intermarc	Goûter SEJ - déco Noël	25,40 €
29/11/2023	RECEPTION	SARDA intermarc	Café	172,56 €
11/12/2023	RECEPTION	JOJOLOC	Buffet 40 personnes inauguration CSU	360,00 €
14/12/2023	RECEPTION	FLEURS & CLO	Bouquet Fanny Ardent marraine du grand Rex-inauguration 16/12	44,00 €
14/12/2023	RECEPTION	PONCIN DANIEL	80 mignardises inauguration CSU	120,00 €
19/12/2023	RECEPTION	SARDA intermarc	Boissons inauguration 15/12 CSU	195,13 €
19/12/2023	RECEPTION	SARDA intermarc	Goûter Noël enfants 4 écoles - 18/12/23	305,20 €
20/12/2023	RECEPTION	PATISSERIE GUIE	Viennoiseries	26,40 €
20/12/2023	RECEPTION	SARDA intermarc	Café - Mairie	200,00 €
12/01/2024	RECEPTION	SARDA intermarché	Charcuterie	30,00 €
12/01/2024	RECEPTION	SASSOULAS	Charcuterie, fromage, pain, galette boissons	200,00 €

18/01/2024	RECEPTION	SARDA intermarché	Alimentation + divers formation laïcité	50,00 €
19/01/2024	RECEPTION	SARDA intermarché	Boissons inauguration 15/12 CSU	31,60 €
19/01/2024	RECEPTION	PONCIN DANIEL	Galettes	170,00 €
25/01/2024	RECEPTION	FLEURS & CLO	Fleurs	50,00 €
26/01/2024	RECEPTION	GAMES FACTORY	Vœux du personnel 30/01/24	1 975,00 €
16/11/2023	RESSOURCES HUMAINES	CENTRE DE L'ILE	BAFA service civique	54,40 €
16/11/2023	RESSOURCES HUMAINES	CEMEA	Formation BAFD 2 agents	661,20 €
28/11/2023	RESSOURCES HUMAINES	UNIS-CITE	Formation civique et citoyenne pour un agent service civique	100,00 €
02/01/2024	RESSOURCES HUMAINES	CNFPT	Formation 6 agents manquement des armes - PM	630,00 €
02/01/2024	RESSOURCES HUMAINES	CNFPT	Formation police des mineurs 1 agent PM	300,00 €
02/01/2024	RESSOURCES HUMAINES	CNFPT	Formation secourisme opérationnel 1 agent PM	300,00 €
02/01/2024	RESSOURCES HUMAINES	CNFPT	Formation immatriculations 1 agent PM	150,00 €
17/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	BESSALIA SEBAST	Prestation : Projet coup pouces exposition fin des projets -SEJ	517,20 €
20/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	AU DE CAFE INNE	Activité : projet Mobil'cité PUY EN VELAY escape game extérieur 06/12/23 - SEJ 2023	80,00 €
20/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	GAE	Activité : projet Mobil'cité St ETIENNE escape game extérieur 13/12/23 - SEJ 2023	100,00 €
20/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	ORANGE EDEIS	Activité : projet Mobil'cité Orange escape game extérieur 09/12/23 - SEJ 2023	113,50 €
20/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	10 DOIGTS	Matériel : divers matériel d'activité mercredi + Carnaval -SEJ 2023	400,00 €
22/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	AMAZON BUSINESS	Matériel : remplacement protection tablette -SEJ	250,00 €
22/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	AMAZON BUSINESS	Matériel : décoration pergola 8 déc -SEJ	500,00 €
27/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	55Conseil	Activité : SJ Projet Mobil'cité visite palais des	36,00 €

			Papes Avignon le 16/12/23 - SEJ 2023	
27/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	AVIGNON TOURISM	Activité : SJ Projet Mobil' cité visite palais des Papes Avignon le 16/12/23 - SEJ 2023	45,50 €
27/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	PHARM BAGEARD	Matériel : produits pharmaceutiques -SEJ 2023	222,00 €
27/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	COM VAUL EN VEL	Activité : SE vac Noël sortie journée planétarium - SEJ 2023	315,00 €
27/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	SSPV	Activité : Formation PSC1 20 jeunes vacances de Noël - SEJ 2023	1 250,00 €
29/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	GALERIE 38	Activité : décoration Noël accueil- SEJ 2023	150,00 €
30/11/2023	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	CCEBER	Activité : sortie piscine Kirakossian juillet/août 2023 -SEJ 2023	154,00 €
11/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	SARDA intermarché	Alimentation SE atelier culinaire mercredi janvier - SEJ	300,00 €
18/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	GALERIE 38	Matériel : mat pédagogique activité du mercredi - SEJ	50,00 €
18/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	LASER STADIUM	Activité : SE entrées laser game + futsal 14/02/24 - SEJ	170,00 €
18/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	INTERSPORT	Matériel : SJ 6 sorties ski sur l'année 2024 (location skis bâtons casques) - SEJ	744,00 €
18/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	RHODIA CLUB SK	Activité : SJ 6 sorties ski sur l'année 2024 (transport forfaits cours) - SEJ	3 500,00 €
19/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	TEC	Activité : 4 spectacles SJ 27/01 et 02-14-21 février - SEJ	304,00 €
19/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	LACOSTE	Matériel : Carnaval 05/03/24 SE+SJ matériel + déguisements -SEJ	350,00 €
19/01/2024	SERVICE ENFANCE JEUNESSE	10 DOIGTS	Matériel : Carnaval 05/03/24 SE+SJ matériel + déguisements -SEJ	500,00 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	AMAZON BUSINESS	Micro-ondes réfectoire ST	65,90 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CE2M	Réarmement électrique et relai de protection salle Dufeu chaufferie	266,88 €

14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CE2M	Pièces électriques défailantes loge Salle Dufeu	1 324,10 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CHARVET LA MURE	1400 L gazole non routier	1 948,80 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CHUBB SECURITE	Alarme Salle Dufeu	2 954,50 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	GONTEL	Fleurissement automne	3 384,15 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	MECA PASSION	BR-305-EF + BM-438-ZP + EZ-930-EV balai essuie-glace	102,00 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	REXEL	Câble téléphonique raccords connexion électrique Maternelle ollier	375,95 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	REXEL	Remplacement détecteur luminaire Primaire Ollier	375,95 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	SOVERT	Demi-rondin pour cimetièr	58,50 €
14/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	TEREVA	Mitigeur douchette pour crèche Souris Verte	154,69 €
16/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CLINIQUE VETO	Soins chèvr	116,80 €
16/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	GED EVENT	25 tables + 2 chariot salles Clairière	2 409,00 €
16/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	TE38	Maintenance éclairage public - luminaire ballon fluo	461,00 €
20/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	AMAZON BUSINESS	Téléphones portable médiathèque + ST	538,48 €
20/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	BOUCHER PAYSAGISTE	6 sapins de Noël	239,40 €
20/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CONCERT SYSTE	Matériel scénique - Salle Dufeu	8 308,80 €
20/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	KILOUTOU	100 piquets + grillage orange	1 071,12 €
20/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	SIGNAUX GIROD	Panneaux parking	4 288,45 €
22/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	AMAZON BUSINESS	Adaptateur HDMI-DISPLAY PORT pour nouvelle unité centrale	38,46 €
22/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	ATTILA	réparation toiture suite casse Boulodrome	2 397,23 €
22/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	TEREVA	Vanne générale suite fuite Annexe OLLIER	27,89 €
23/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	PROTECSAN	Fournitures consommables WC place Paul Morand	466,75 €
24/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CE2M	Crochet accroche illumination CENTRE	71,76 €

27/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	ABC ECO	MO avenant reprise DCE Maternelle Ayencins	4 200,00 €
27/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	ATELIER DE L'AR	MO avenant reprise DCE Maternelle Ayencins	2 520,00 €
27/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	COGEPI	MO avenant reprise DCE Maternelle Ayencins	840,00 €
27/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	DSR	Marquage au sol	1 890,00 €
27/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	INGETEC'S	MO avenant reprise DCE Maternelle Ayencins	1 260,00 €
28/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	DOMIEDIGITAL	60 Boutons poussoirs sécurité commerçants	5 124,24 €
29/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	AGJS	FV-524-GD batterie	294,00 €
29/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	CE2M	fiche foraine pour borne place Paul Morand	200,64 €
29/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	DELTA SERVICE L	Location groupe électrogène pour 08/12/2023	2 506,08 €
29/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	TP CONCEPT	création tampon et raccordement évacuation Primaire ollier	1 500,00 €
30/11/2023	SERVICES TECHNIQUES	TEREVA	Manomètre et raccords Chaufferie Primaire ollier	37,34 €
04/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	AMAZON BUSINESS	Chargeur + Coque téléphone	103,25 €
04/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	DESCOURS CABAUD	Barrières de chantier	685,08 €
04/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	E2S	Remplacement boitier de contrôle chauffage - Salle Dufeu	785,87 €
06/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	CONCERT SYSTE	Location Lest béton illuminations 08 décembre	537,60 €
07/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	DESCOURS CABAUD	Ruban signalisation + traceur chantier + divers - ST	544,44 €
11/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	CE2M	30 ampoules led 8 décembre iluminations	77,76 €
11/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	DURIEUX GARAGE	FD-715-JZ entretien	536,00 €
15/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	KARATAY ELEC	Mise à la terre coffret électrique Place de la Halle	165,00 €
15/12/2023	SERVICES TECHNIQUES	TEREVA	Circulateur eau chaude crèche souris verte	720,36 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	ALPES CONTROLES	Mission de contrôle médiathèque	19 800,00 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	ARCHITECTURE B-	MO médiathèque	145 511,77 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	CETIS	MO médiathèque	34 963,79 €

02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	CONNEX INGENIER	MO médiathèque	7 200,00 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	JULIEN GEOMETRE	Relevé topographique médiathèque	660,00 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	PROCOBAT	MO médiathèque	64 161,82 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	SRC	Mission sps Médiathèque	7 680,00 €
02/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	THERMIBEL	MO médiathèque	77 442,62 €
11/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	AMAZON BUSINESS	Piles alarme mairie	148,71 €
11/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	BERNARD MATERIE	Entretien souffleur et taille haies	360,36 €
11/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	BERNARD MATERIE	Entretien matériel	250,15 €
11/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	CE2M	Goulotte pour déplacement bureau Bibliothèque	122,84 €
11/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	GEDIMAT	Sac de béton prompt ST	101,40 €
17/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	BERT SERVICES	Réparation lame a neige poids lourds ST	682,81 €
18/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	FAUCONNERIE MARTEL	Capture pigeons avec pose de cages (12 passages)	5 880,00 €
18/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	ROUCHY Guillaume	Maintenance portail coulissant, porte sectionnelle, barrière levante ST-MAIRIE-Clairière	1 404,00 €
24/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	DOMIEDIGITAL	40 boutons poussoirs sécurité commerçants	3 236,64 €
26/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	AMAZON BUSINESS	Piles pour alarme MAIRIE et fil pour soudure -ST	243,58 €
26/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	MECA PASSION	Liquide de refroidissement en fut ST	258,00 €
26/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	TRIDOME ORION	Film solaire pour vitres bureau Clairière	174,50 €
29/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	BERNARD MATERIE	Fut de 210L AD BLUE véhicule	160,88 €
29/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	BIM MANAGEMENT	Etude rénovation - Age d'Or	11 880,00 €
29/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	EASY VOIRIE	Balayeuse 2 tuyaux	502,30 €
29/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	GTS	Réfection panneau de rue	162,00 €
29/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	MECA PASSION	DX-615-WG réparation suite contre-visite	88,00 €
29/01/2024	SERVICES TECHNIQUES	MECA PASSION	Changement essuie-glace plusieurs véhicules ST	229,99 €

29/01/2024	SOCIAL	AMAZON BUSINESS	Enceinte + scanner+clé usb - Sce social	210,57 €
23/11/2023	SPORT	DECATHLON PRO	Coupes cross des papillotes rhodia 13/12	127,00 €
05/12/2023	SPORT	DISTRIB SERVICE	600 médailles interclub judo rhodia	576,00 €
02/01/2024	URBANISME	BINAUME	MOE aménagement extension cimetièrre	10 710,00 €
02/01/2024	URBANISME	ISERE AMENAGEME	Etude ZAC Montée de Louze	89 097,00 €
02/01/2024	URBANISME	ISERE AMENAGEME	Rémunération ELEGIA	40 000,00 €
TOTAL				644 356,10 €

Monsieur le Maire vous demande d'entériner les actes de gestion accomplis pour la période du 12 novembre 2023 au 29 janvier 2024.

FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

La présentation du débat d'orientations budgétaires pour 2024 figure dans le rapport placé en annexe n°1.

M. Le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024.

2. Application de la fongibilité des crédits sur le budget 2024

Louis MERCIER présente le sujet.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire en autorisant le Conseil municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans le cadre de cette autorisation, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil municipal, pour le budget 2024 :

- ***D'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.***
- ***De fixer la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.***
- ***D'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.***

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Autorise le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.***
- ***Fixe la limite de ces mouvements à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.***
- ***Autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.***

3. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement

Louis MERCIER présente le sujet.

En fin d'année 2022, a été voté par la délibération n° 2022-11-75 des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP).

La commune a créé l'autorisation de programme pour la réhabilitation de l'école maternelle Ollier. Le plan de financement initial était le suivant :

001-2023 Réhabilitation école maternelle Ollier							
AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT		RESTE A FINANCER	Financement prévisionnel
N° op	Votées	Proposées pour 2023	Votées sur l'exercice en cours	Exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2023
205		1 200 000,00 €	1 200 000,00 €		600 000,00 €	600 000,00 €	sub : 300 315 €

Compte tenu du déroulement de l'opération, il est nécessaire aujourd'hui d'actualiser les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la manière suivante :

001-2023 Réhabilitation école maternelle Ollier							
AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT		RESTE A FINANCER		Financement prévisionnel	
N° op	Votée pour	Exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice antérieurs	Exercice 2026
205	1 200 000,00 €	- €	410 000,00 €	400 000,00 €	390 000,00 €	Sub : 132 735 €	Sub : 309 715 €

La commune a créé l'autorisation de programme pour la vidéoprotection. Le plan de financement initial était le suivant :

002-2023 Vidéoprotection										
AUTORISATION DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENT		RESTE A FINANCER				Financement prévisionnel
N° op	Votées	Proposées pour 2023	Votées sur l'exercice en cours	Exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice 2023
213		750 000,00 €	750 000,00 €		200 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	Sub : 60 000 €

Compte tenu du déroulement de l'opération, les crédits de paiement sont modifiés de la manière suivante :

AUTORISATION DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT		RESTE A FINANCER			Financement prévisionnel	
N° op	Votée pour	Exercices antérieurs	Ouverts au titre de l'exercice 2024	Exercice 2025	Exercice 2026	Exercice 2027	Exercice antérieurs	Exercice 2024
213	750 000,00 €	234 503,87 €	100 496,13 €	100 000,00 €	167 500,00 €	147 500,00 €	Sub : 21 000 €	Sub : 52 148 €

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'actualisation des crédits de paiement comme prévu ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'actualisation des crédits de paiement comme prévu ci-dessus.

4. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention de mise à disposition d'un agent délégué d'EBER à la protection des données pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne

M. Le Maire présente le sujet.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » - Règlement Général pour la Protection des Données, est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Dans le cadre de la mutualisation volontaire des moyens, il est apparu que la Communauté de communes EBER a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice de ses communes membres.

La Communauté de communes EBER propose des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD).

Il convient de signer une convention avec EBER, placée en annexe n°2 qui a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire.

Cette mise à disposition du DPD mutualisé par EBER à ses communes membres, s'effectue de manière gracieuse.

La mission pourra débuter après la signature de la présente convention.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne.

CONVENTIONS

5. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – CLAS Collège de l'Edit GS Ollier – Bayard

Farid KIOUDJ présente le sujet.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif d'appui à la scolarité en direction des enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au lycée.

Il s'inscrit dans les objectifs et les principes d'action définis par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

La branche famille de la sécurité sociale poursuit l'ambition de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, à travers les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

Leur singularité au croisement de l'accompagnement à la scolarité, des activités culturelles, de l'appui aux relations parents/école doit cependant être renforcé par un financement plus en lien avec ces exigences.

La subvention prévisionnelle pour le CLAS Collège de l'Edit et GS Ollier-Bayard est de 4 529.50 euros.

Afin de pouvoir bénéficier de cette subvention, il convient de signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Isère, placée en annexe n°3.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CAF de l'Isère.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la CAF de l'Isère.

6. Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention avec la commune de Roussillon pour la mise à disposition d'un tracteur équipé avec un chauffeur pour la réalisation du broyage d'accotement

M. Le Maire présente le sujet.

La commune de Roussillon possède un tracteur et peut le mettre à disposition de la commune du Péage de Roussillon pour réaliser le broyage d'accotement.

Le tracteur sera prêté au maximum 5 jours par an à plus ou moins un jour près (une journée : 7 heures).

Le montant de la mise à disposition du tracteur équipé pour le broyage des accotements avec chauffeur est de 66 euros TTC de l'heure correspondant au coût de fonctionnement de ce matériel avec chauffeur, carburant assurance compris.

La présente convention est placée en annexe n°4.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer avec la commune de Roussillon, la convention de prêt du véhicule, annexée à la présente délibération.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de prêt du véhicule.

RESSOURCES HUMAINES

7. Personnel communal – Protection sociale complémentaire Prévoyance – Mandat au CDG38

M. Le Maire présente le sujet.

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Pour le risque prévoyance, l'employeur aura l'obligation de participer financièrement à la souscription de cette garantie à compter du 1er janvier 2025, avec les précisions ci-après :

- o Le montant minimal de cette participation s'élève aujourd'hui à 7 € brut mensuel (article 2 du décret n°2022-581),
- o *Ce montant serait porté à 17,50 € soit 50 % du montant de référence, fixé à 35 euros (dans le projet de décret présenté au CSFPT du 20/12/2023).*
- o *Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité,*
- o *La souscription de cette garantie par l'agent va devenir obligatoire*

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités (exclusives l'une de l'autre) pour le versement de cette participation financière de l'employeur :

- Via un contrat de mutuelle labellisé, dont le choix est librement fait par l'agent concerné (mais ce qui contraint le service des ressources humaines à gérer plusieurs « tiers »),
- Via une convention de participation, signée entre l'employeur et une mutuelle (et donc une seule).

Si le choix de l'employeur se porte sur la convention de participation, celle-ci peut intervenir selon deux modalités distinctes :

- Après une procédure de mise en concurrence réalisée par la collectivité,
- En adhérant à une convention de participation proposée par leur Centre de gestion, après mise en concurrence assurée par ses soins.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont, en effet, l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Ainsi, le CDG38 a décidé de lancer en 2024 une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. A cet effet, le CDG38 a missionné un cabinet spécialisé pour élaborer le cahier des charges et l'accompagner dans la mise en concurrence et la mise en place du contrat.

Le CDG38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Afin de respecter l'échéance imposée par le décret et en fonction des mandats confiés par les collectivités, le Centre de gestion sera en mesure de proposer une convention de participation dans le domaine de la prévoyance dans le courant du deuxième semestre 2024 pour un début d'exécution du marché au 1^{er} janvier 2025.

À l'issue de cette consultation, les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités ayant donné mandat, ils seront invités à les présenter à leur organe délibérant.

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vus les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

Vu l'avis du comité social territorial du 30 janvier 2024, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de l'Isère et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,

Vu l'avis favorable du CST en date du 30 janvier 2024, il est proposé au Conseil municipal :

- ***de se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;***
- ***de donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.***
- ***d'accepter la participation minimale prévue réglementairement,***

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu l'avis favorable du CST en date du 30 janvier 2024, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **se joint à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;**
- **donne mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion.**
- **accepte la participation minimale prévue réglementairement.**

8. Recours à l'apprentissage des personnes en situation de handicap

M. Le Maire présente le sujet.

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu l'article 13 de la Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu l'article 56 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le Décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, d'apprentissage aménagé :

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu l'avis donné par le Comité Technique, en sa séance du 30 janvier 2024.

En cas d'apprentissage aménagé : Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis. De plus il bénéficiera de la N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) de 20 points au prorata du temps de travail de l'apprentis;

Considérant que le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur les plans financier, administratif et technique, les employeurs territoriaux dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap;

Considérant que la collectivité est entièrement remboursée (par le CNFPT) des coûts de la formation pour les personnes en situation de handicap.

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique en date du 30 janvier 2024, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage des personnes en situation de handicap,

Décide de conclure dès la rentrée scolaire à compter du 1 septembre 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
ATSEM	2	CAP petite enfance	2 ans

A l'appui de l'avis favorable du Comité technique du 30 janvier 2024, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage aux personnes en situation de handicap.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de recourir au contrat d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap dans les conditions déterminées ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération des apprentis et aux modalités de leur accueil seront inscrits au budget du chapitre 12

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis en situation de handicap.

Résultat du vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 janvier 2024, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de recourir au contrat d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap dans les conditions déterminées ci-dessus.

Les crédits nécessaires à la rémunération des apprentis et aux modalités de leur accueil seront inscrits au budget du chapitre 12

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis en situation de handicap.

PROTECTION FONCTIONNELLE

9. Octroi de la protection fonctionnelle à M. André MONDANGE, Maire de la commune du Péage de Roussillon, suite à son agression à Avignon

Louis MERCIER présente le sujet.

Vu l'article L.2135-35 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le droit de M. André MONDANGE, Maire du Péage de Roussillon, de bénéficier de la protection fonctionnelle dans le cadre d'une plainte, déposée le 23 décembre 2023 auprès de la Gendarmerie de Roussillon, pour violences physiques et verbales sur personne chargée de mission de service public et Officier de Police Judiciaire,

Considérant que la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté,

Considérant que dans la nuit du 22 décembre 2023 au 23 décembre 2023, Monsieur André MONDANGE a été victime d'une agression physique et verbale lors d'un déplacement privé à Avignon.

Considérant que, dans le cadre de ses fonctions en tant que Maire du Péage de Roussillon, Monsieur André MONDANGE a été victime de violences physiques et verbales,

Considérant la plainte déposée le 23 décembre 2023 précitée,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la protection fonctionnelle de M. André MONDANGE, Maire de la commune du Péage de Roussillon,

- décide de la prise en charge au titre de la protection fonctionnelle par la Commune des frais de procédure et d'avocat liés à cette affaire et choisi par l'intéressé.

- précise que la dépense est inscrite au budget de la commune, chapitre 011, fonction 020.

- charge les services de la Ville d'effectuer les opérations de remboursement par l'Assureur garantissant ce risque, la SMACL.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

Résultat du vote :

Pour : 24 (M. Le Maire ne prend pas part au vote)

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accorde la protection fonctionnelle de M. André MONDANGE, Maire de la commune du Péage de Roussillon,

- décide de la prise en charge au titre de la protection fonctionnelle par la Commune des frais de procédure et d'avocat liés à cette affaire et choisi par l'intéressé.

- précise que la dépense est inscrite au budget de la commune, chapitre 011, fonction 020.

- charge les services de la Ville d'effectuer les opérations de remboursement par l'Assureur garantissant ce risque, la SMACL.

INTERCOMMUNALITE

10. Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement du service Eaux d'Entre Bièvre et Rhône pour l'année 2022

M. Le Maire présente le rapport de la CCEBER sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement pour l'année 2022.

Il précise également que ce rapport est consultable en Mairie ou sur le site Internet de la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône.

Il est proposé au Conseil municipal, de prendre acte de la présentation du rapport de la CCEBER sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport de la CCEBER sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement pour l'année 2022.

11. Présentation du rapport annuel 2022 de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCEBER

M. Le Maire présente le rapport de la CCEBER concernant la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Suivant l'article L2224-17-1 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers. Ce document doit faire l'objet d'une communication en Conseil municipal, en référence à l'article D2224-3 du même code.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 et sur le site internet de la collectivité ou, à défaut, du syndicat de collecte.

Il est proposé au Conseil municipal, de prendre acte de la présentation du rapport de la CCEBER concernant la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport de la CCEBER concernant la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Fin de la séance à 21 h.